

PLAN D'ACTION EN MATIERE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Conformément aux dispositions légales, le Plan d'actions ci-dessous s'inscrit dans le cadre réglementaire et conventionnel des lois successives en faveur de l'égalité professionnelle dans l'entreprise d'au moins 50 salariés.

Préambule

Dans le cadre du calcul de l'index de l'égalité professionnelle pour l'année 2024, l'index obtenu pour l'année 2024 est de 61%.

Ecart de rémunération moyenne : Le score de points atteint est de 11.

Ecart d'augmentation : Le score maximum de points de 35.

Retour maternité : Le nombre de points obtenus est de 35.

Nombre de salariés par sexe sous représentés parmi les 10 plus hautes rémunérations :

Le score obtenu pour cet indicateur est de 0.

Les actions correctives

A ce titre, La Direction s'engage à :

- Assurer une répartition plus équilibrée des femmes et des hommes dans certains emplois de l'entreprise et plus précisément sur le métier de « Commercial », de manière à rendre plus attractif pour les femmes.
- Favoriser la mixité des emplois et la formation pour toutes les catégories socio-professionnelles
- Lutter contre les stéréotypes
- Résorber les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes
- Réaffirmer le principe de non-discrimination à chaque étape du recrutement

Le secteur d'activité du bâtiment de la société implique que certains métiers soient largement occupés par des hommes.

Consciente de cette réalité, la société souhaite souligner qu'elle s'est toujours attachée à ouvrir l'ensemble de ces postes à une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Fait à Beychac, le 25 février 2025

Pour la société ALPHA CONSTRUCTIONS

Directrice Générale

Madame VICENS Aurélie

